

Les deux éditions du *Rituel du diocèse de Québec* de M^{gr} de Saint-Vallier, datées de 1703 : de l'édition janséniste à l'édition revue et corrigée par la Compagnie de Jésus
The Two Editions of M^{gr} de Saint-Vallier's *Rituel du diocèse de Québec*, dated 1703: from the Jansenist Version to the Edition Revised and Corrected by the Society of Jesus

Claude La Charité

Numéro 3, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027031ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1027031ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN

1920-0250 (imprimé)
1920-0269 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Résumé de l'article

M^{gr} de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, publia, à l'usage des prêtres, des curés et des missionnaires de son diocèse, un *Rituel* qui connut deux éditions successives à quelques années d'intervalle, bien qu'elles soient toutes deux datées de 1703. Ce *Rituel* bilingue donne d'une part des instructions en français à l'usage des ecclésiastiques sur la manière d'administrer les sacrements et de célébrer la messe, tout en précisant d'autre part les formules, les prières et les bénédictions que les prêtres devaient prononcer en latin. Les deux éditions imprimées à Paris par Simon Langlois présentent des variantes substantielles. Alors qu'elles sont de format identique (in-8°), elles comptent respectivement 604 et 671 pages. La première édition fut vraisemblablement détruite à la demande de l'évêque de Québec, parce qu'elle témoignait trop clairement de l'influence marquée, non pas simplement du rigorisme, mais bien du jansénisme sur Mgr de Saint-Vallier, comme en témoigne la reprise du rituel d'Alet condamné par le pape Clément IX. La seconde édition, publiée sans doute vers 1713, bien qu'elle soit datée de 1703, était destinée à remplacer la première comme si celle-ci n'avait jamais existé, au moment où le pouvoir pontifical condamna le jansénisme.

Citer cet article

La Charité, C. (2011). Les deux éditions du *Rituel du diocèse de Québec* de M^{gr} de Saint-Vallier, datées de 1703 : de l'édition janséniste à l'édition revue et corrigée par la Compagnie de Jésus. *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, (3), 74–85. <https://doi.org/10.7202/1027031ar>

RITUEL

DU DIOCESE

DE QUEBEC.

16 3138

3790

PUBLIÉ PAR L'ORDRE

DE MONSEIGNEUR

DE SAINT-VALIER,

EVEQUE DE QUEBEC.

Donné à l'Eglise paroissiale de Saint-Valier

*Quar
huit*

1791



A PARIS,

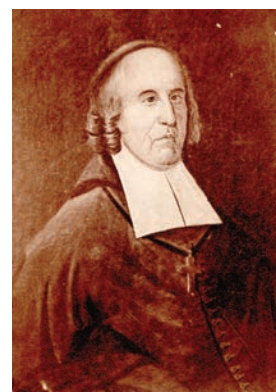
Les deux éditions du *Rituel du diocèse de Québec* de M^{gr} de Saint-Vallier, datées de 1703 : de l'édition janséniste à l'édition revue et corrigée par la Compagnie de Jésus

Claude La Charité

Monseigneur de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec de 1688 à 1727 (iii. 1), publia, à l'usage des prêtres, des curés et des missionnaires de son diocèse, un *Rituel* qui connut deux éditions successives à quelques années d'intervalle, bien qu'elles soient toutes deux datées de 1703¹. Ce *Rituel* bilingue donne d'une part des instructions en français à l'usage des ecclésiastiques sur la manière d'administrer les sacrements et de célébrer la messe, tout en précisant d'autre part les formules, les prières et les bénédictions que les prêtres devaient prononcer en latin, seule langue officielle de l'Église catholique jusqu'au concile Vatican II (1962-1965).

Les deux éditions imprimées à Paris par Simon Langlois présentent des variantes substantielles. Alors qu'elles sont de format identique (in-8°), elles comptent respectivement 604 et 671 pages. Les deux éditions peuvent être distinguées du premier coup d'œil par le libellé de leur page de titre respective (voir à la page suivante, iii. 2). Alors que la première édition a pour titre *Rituel du diocèse de Québec, publié par l'ordre de Monseigneur de Saint-Valier, évêque de Québec* et qu'elle est suivie du recueil *Statuts, ordonnances, et lettres pastorales*, la seconde édition omet le patronyme de l'évêque et ne comporte pas de recueil à sa suite : *Rituel du diocèse de Québec, publié par l'ordre de Monseigneur l'évêque de Québec*.

Or, la première édition est aujourd'hui rarissime et la collection Saint-Sulpice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est l'un des seuls fonds à posséder un tel exemplaire². Pour expliquer la rareté de cette première édition, on a longtemps avancé l'hypothèse selon laquelle la majeure partie des exemplaires aurait disparu lors du naufrage du navire à bord duquel ils étaient transportés. C'est une note manuscrite en italien dans l'exemplaire conservé au Musée de la civilisation de Québec qui est à l'origine de cette hypothèse erronée : « Livre très rare en raison



1. Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières, M^{gr} de Saint-Vallier, s. d. BAnQ, Centre d'archives de Québec, fonds J. E. Livernois Ltée (P560, S2, D1, P1183). Photo : Livernois. Num.

1. La rédaction de cet article aurait été impossible sans l'aide de nombreuses personnes, à commencer par les auxiliaires du Centre Joseph-Charles Taché de l'Université du Québec à Rimouski qui ont numérisé les deux éditions du *Rituel du diocèse de Québec*, Johanny Charest et Nathalie Pelletier. Pour leur patience, leur soutien, leurs conseils, leurs commentaires et leur relecture, nous tenons à remercier tout particulièrement Pascal Bastien, Marc André Bernier, Jean-François Cottier, Carol Couture, Isabelle Crevier, Lucie Desjardins, Yvan Lamonde et Éric Van Der Schueren.

2. BAnQ possède un deuxième exemplaire de cette édition (223 S/55 ri BMRA) et on trouve un autre exemplaire dans la Bibliothèque du Séminaire de Québec du Musée de la civilisation sous la cote 22.7.7.



du naufrage du navire qui en transportait les exemplaires au Canada³. » Dans les faits, la plupart des exemplaires avaient été chargés sur *La Seine*, vaisseau qui fut arraisonné par les Anglais le 26 juillet 1704. La cargaison confisquée fut vendue pour la somme de 13 000 livres⁴. Il est toutefois improbable que les exemplaires du *Rituel* aient pu avoir la moindre valeur marchande en raison de leur contenu.

Pour cette raison, il faut plutôt supposer que la première édition fut détruite à la demande de l'évêque de Québec. Mais pourquoi l'avoir mise au pilon ? Parce qu'elle témoignait sans doute trop clairement de l'influence marquée, non pas simplement du rigorisme, mais bien du jansénisme sur M^{gr} de Saint-Vallier. La seconde édition, publiée probablement vers 1713, bien qu'elle soit datée de 1703, et destinée à remplacer la première édition comme si celle-ci n'avait jamais existé, tentera de masquer cette influence au moment où le pouvoir pontifical condamnera le jansénisme. Après avoir présenté l'évêque et son *Rituel*, nous nous proposons d'étudier de plus près, d'abord, la critique que fit le jésuite Martin Bouvart de la première édition et, ensuite, certaines des variantes les plus significatives de la seconde édition.

2. Dans l'ordre habituel :

Page de titre de la première édition du *Rituel du diocèse de Québec* [...], Paris, Simon Langlois, 1703, 8 p.-604 p.-5 p. BAnQ, Collection patrimoniale (223 S155 ri BMRA).

Page de titre de *Statuts, ordonnances et lettres pastorales de Monseigneur de Saint-Valier évêque de Québec pour le règlement de son diocèse*, dans la première édition du *Rituel du diocèse de Québec* [...], Paris, Simon Langlois, 1703, 146 p.-4 p. BAnQ, Collection patrimoniale (223 S155 ri BMRA).

Page de titre de la deuxième édition du *Rituel du diocèse de Québec* [...], Paris, Simon Langlois, 1703 [vers 1713], 8 p.-671 p.-2 p. BAnQ, Collection patrimoniale (RES/AE/18 ex. 2).

M^{gr} de Saint-Vallier, un évêque « qui a plus causé de ravages dans le domaine spirituel qu'une armée ennemie »

Le moins que l'on puisse dire de M^{gr} de Saint-Vallier, c'est qu'il aura su faire l'unanimité contre lui. Né en 1653 à Grenoble d'une famille de la noblesse du Dauphiné, Jean-Baptiste de La Croix de Chevreton de Saint-Vallier obtint en 1672 une licence de théologie de la Sorbonne et fut nommé aumônier ordinaire de Louis XIV en 1676, avant même d'être ordonné prêtre en 1681⁵. Alors qu'il était pressenti pour le siège épiscopal de Tours ou de Marseille, le jeune aumônier fut nommé, à sa demande, évêque de Québec par le roi, lorsque M^{gr} de Laval remit sa démission en 1685, nomination qui ne sera entérinée par le Saint-Siège qu'en 1688 (III. 3). En 1693 et 1694, il se mit à dos, tour à tour, le gouverneur de la Nouvelle-France, le gouverneur de Montréal, certains officiers de l'armée, le chapitre de la cathédrale, les Récollets, les Jésuites, les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec et les

3. Dans la langue originale, on lit la mention suivante : « *Libro assai raro per essere naufragata la nave che portava gli esemplari al Canada.* » Cité d'après A. Gosselin, « Le Rituel de M^{gr} de Saint-Vallier », p. 249. L'exemplaire du Musée de la civilisation porte les armes de M^{gr} Godets-Desmarest, évêque de Chartres de 1690 à 1709. Il a été légué au Séminaire de Québec par l'abbé Édouard-Gabriel Plante (1813-1869). Philéas Gagnon, parmi d'autres, reconduira cette hypothèse : « Ce volume est rare, parce que l'édition en aurait été presque totalement détruite par le naufrage du vaisseau qui l'emportait au Canada et que pour cette raison, on en avait aussitôt fait faire une seconde édition » (*Essai de bibliographie canadienne*, vol. 1, p. 437).

4. Voir à ce propos A. Gosselin, « Le Rituel », p. 248-249, et A.-H. Gosselin, *L'Église du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête*, p. 63.

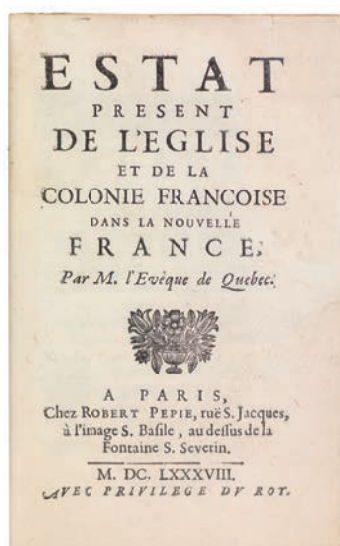
5. Sur la vie du prélat, voir notamment A. Rambaud, « La Croix de Chevreton de Saint-Vallier, Jean-Baptiste de », et A.-H. Gosselin, *M^{gr} de Saint-Vallier et son temps*.



3. Représentation de la ville de Québec au début du XVIII^e siècle.

Nouvelle-France – Québec, 1700, carte postale, Saint-Jean, Pinsonneault frères, 1905. BAnQ, Collection patrimoniale (CP 019440 CON). Num.

4. Page de titre de l'*Estat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'évêque de Québec, Paris, Robert Pepie, 1688, 267 p. BAnQ, Collection patrimoniale (277.1 S155es BMRA).



sœurs de la congrégation de Notre-Dame, si bien qu'il fut convoqué en France par le roi en 1694. Bien que le roi le pressât de remettre sa démission, l'évêque refusa et finit par rentrer à Québec en 1697.

Dès l'année suivante éclata un nouveau conflit avec les Jésuites auxquels il retira leurs missions au Mississippi. Même s'il dut une fois de plus, pour obtenir gain de cause dans cette affaire, séjourner en France de 1701 à 1704, il s'aliéna la Compagnie de Jésus, au point qu'un jésuite le qualifia de « terrible fléau, qui a plus causé de ravages dans le domaine spirituel qu'une armée ennemie n'en peut causer dans le domaine temporel⁶ ». Pendant le voyage de retour vers la Nouvelle-France, son navire, à bord duquel étaient chargés les exemplaires de la première édition du *Rituel*, fut intercepté par les Anglais. M^{sr} de Saint-Vallier resta prisonnier en Angleterre jusqu'en 1709. Une fois libéré, l'évêque fut retenu en France pendant quatre autres années par Louis XIV, qui craignait que son retour dans son diocèse ne ranimât les vieilles querelles. L'évêque finit par obtenir la permission de partir en 1713 et resta dans son diocèse jusqu'à sa mort en 1727.

M^{sr} de Saint-Vallier fit beaucoup pour assurer la pérennité de l'Église catholique en Nouvelle-France. À ce titre, sa contribution la plus durable est assurément l'ensemble de ses écrits. Si l'on s'en tient aux imprimés, outre les deux éditions du *Rituel* et le recueil des *Statuts* publiés avec la date de 1703, il faut évoquer l'*Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France* qu'il fit paraître à Paris, en 1688, chez Robert Pepie (III. 4). Il s'agit du compte rendu du premier voyage qu'il fit dans son immense diocèse comprenant toute la Nouvelle-France, rédigé sous forme de lettre adressée à un ami. La première impression qu'eut M^{sr} de Saint-Vallier fut extrêmement favorable :

Le peuple communément parlant est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sçay quoi des dispositions qu'on admiroit autrefois dans les chrétiens des premiers siècles; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat, on aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines⁷.

6. Cité par A. Rambaud, « La Croix de Chevières de Saint-Vallier, Jean-Baptiste de ».

7. J.-B. de Saint-Vallier, *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, 1856, p. 83.

L'autre publication d'importance est le *Catéchisme* que l'évêque publia en 1702, à Paris, chez Urbain Coustelier (ill. 5). Inspiré du *Catéchisme des fêtes* (1687) de Bossuet et du *Catéchisme historique* (1679) de Claude Fleury⁸, cet ouvrage était destiné à l'enseignement de la doctrine chrétienne sous forme de questions et de réponses. Comme le fait remarquer à juste titre Alfred Rambaud, le *Catéchisme* de 1702 révèle le « jansénisme moral⁹ » de son auteur, perceptible dans la conception que ce dernier a du salut :

Le nombre des réprouvés sera-t-il bien plus grand que celui des bienheureux ?

Oui, le chemin de la perdition est large, au lieu que le chemin qui conduit à la vie éternelle est étroit¹⁰.

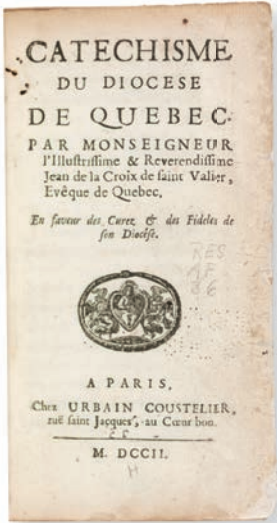
Par ailleurs, la dévotion à certains saints prend une résonance particulière en Nouvelle-France. C'est le cas de saint Joachim et surtout de sainte Anne, dont le culte se répandit avec la construction de l'église de Sainte-Anne-de-Beaupré et fut encouragé activement par M^{gr} de Saint-Vallier¹¹. À la question de savoir s'il y a des raisons particulières d'honorer les parents de la Vierge, le *Catéchisme* répond : « Oui, puisque cette colonie leur est redevable d'une infinité de faveurs et de grâces, qu'elle a reçue par leur intercession¹². » Du reste, le culte de saint Louis revêt aussi une signification particulière, le *Catéchisme* rappelant :

Que par l'intercession de ce grand saint, nous devons souvent demander à Dieu la conservation de la famille royale, et de cette colonie, qui se glorifie de l'avoir pour patron, et qu'à son exemple un chacun doit avoir soin de sa famille, et mortifier ses passions¹³.

**Le Rituel du diocèse de Québec (1703) :
une somme sur la vie quotidienne
en Nouvelle-France**

Le *Rituel* demeure de loin la publication la plus intéressante de M^{gr} de Saint-Vallier, car il a l'avantage de documenter et de donner à voir la vie quotidienne des colons de la Nouvelle-France, depuis leur naissance jusqu'à leur mort. Par définition, un rituel est un ouvrage qui cherche à définir et à encadrer l'administration des sacrements. Le *Rituel* de 1703, de type « néogallican », est cependant, comme l'a bien montré Ollivier Hubert¹⁴, un ouvrage de nature encyclopédique, qui se veut un véritable « manuel du curé canadien » plutôt qu'un simple livre des sacrements. Il inclut, entre autres, de nombreux documents à portée administrative. Divisé en trois parties (les sacrements, la messe, les bénédictions), ce *Rituel* est dans une large mesure une compilation d'autres rituels, notamment des diocèses de Reims, de Paris, de Chartres, de Châlons-sur-Marne, mais surtout d'Alet (ill. 6), un ouvrage condamné en 1668 par le pape Clément IX¹⁵. Le *Rituel* de 1703 est également intéressant par son exceptionnelle longévité puisqu'il sera utilisé, au Québec, jusqu'en 1851¹⁶.

Donnons quelques exemples de l'intérêt de ce *Rituel*. Dès leur baptême, les colons de la Nouvelle-France voyaient leur existence marquée du sceau de l'Église. Bien que ces rites fussent communs à l'ensemble du monde catholique de l'époque, il reste que certaines modalités étaient plus difficiles à appliquer dans le diocèse de Québec qu'ailleurs. Ainsi, dans le choix des parrains et marraines, M^{gr} de Saint-Vallier insiste tout particulièrement sur l'âge minimal et sur l'obligation de confirmation :



5. Page de titre du *Catéchisme du diocèse de Québec* [...], Paris, Urbain Coustelier, 1702, 10 p.-522 p.-15 p. BAnQ, Collection patrimoniale (RES/AF/36).



6. Nicolas Pavillon, *Rituel romain du pape Paul V, à l'usage du diocèse d'Alet*, Paris, Charles Savreux, 1667, xii-479 p.-318 p. Collection de l'auteur.

8. B. Boily, « Le premier *Catéchisme du diocèse de Québec* (1702) ».
9. A. Rambaud, « La Croix de Chevrères de Saint-Vallier, Jean-Baptiste de ».
10. J.-B. de Saint-Vallier, *Catéchisme du diocèse de Québec*, 1958, p. 115.
11. G. Plante, « M^{gr} de Saint-Vallier et la dévotion à sainte Anne ».
12. J.-B. de Saint-Vallier, *Catéchisme du diocèse de Québec*, 1958, p. 368.
13. *Ibid.*, p. 409-410.
14. O. Hubert, *Sur la terre comme au ciel*, p. 115-137.
15. G. Plante, *Le rigorisme au XVII^e siècle*, p. 11, p. 48 et p. 139-150. L'auteur se fonde, entre autres, sur une étude dactylographiée inédite intitulée « Le *Rituel* de Monseigneur de Saint-Vallier » de G. Savard, conservée alors aux Archives de la chancellerie de l'archidiocèse de Montréal, dans « le tiroir de l'abbé Beaudin » (François Beaudin), et qui semble aujourd'hui malheureusement perdue.
16. Avant le *Rituel* de M^{gr} de Saint-Vallier, c'est le rite romain qui était suivi dans le diocèse. En 1851, c'est de nouveau le rite romain « tout pur » qui sera prescrit. A. Gosselin, « Le Rituel », p. 245, et O. Hubert, *Sur la terre comme au ciel*, p. 137-143.

FORMULE POUR ENREGISTRER
les Mortuaires.

L'An mil le jour du mois de
est decedé (decedée) en cette Paroisse N. N. (*il faut marquer son âge, sa condition, s'il estoit garçon, ou fille, veuf, veuve de qui, marié à qui, si en premieres ou secondes noces*) après avoir esté confessé (confessée) & avoir receu le saint Viatique & le Sacrement d'Extrême-Onction (*s'il n'a pas reçu quelqu'un de ses Sacremens il en faut exprimer la cause*) Son corps a esté inhumé avec les Cere-
monies accoutumées dans le Cimetiere (l'Eglise) de
cette Paroisse en tel endroit le jour du dit mois
& an. En foy dequoy j'ay signé.

7. Formulaire d'enregistrement des décès dans la première édition du *Rituel du diocèse de Québec* [...], p. 559. BANQ, Collection patrimoniale (223 S155 ri BMRA).

78
79*Père Ambroise*¹⁸

18. A. Rouillard, [Acte de sépulture de Toussaint Cartier].

La première édition du *Rituel* : une somme du jansénisme, selon le jésuite Martin Bouvart

Au moins un exemplaire de la première édition du *Rituel* parvint outre-Atlantique, ce qui permit à Martin Bouvart (1637-1705)¹⁹, recteur du collège et supérieur général des Jésuites pour la mission de la Nouvelle-France, d'en faire la critique à sa parution, critique demeurée non publiée qui sera censurée par la Sorbonne en 1704. Même si, en son temps, Amédée Gosselin avait étudié ce document d'archives contenant les annotations de censure de la Sorbonne, l'importance et l'intérêt de la « Critique du p. Bouvart, religieux de la Compagnie de Jésus » ont été nettement sous-estimés à ce jour. Pour en minimiser l'importance, on a fait valoir la condamnation de la Sorbonne :

Les docteurs de la sacrée faculté de théologie de Paris sousignez estiment que le Rituel de Québec est très orthodoxe [...], que cette Critique [du père Bouvart] est téméraire, scandaleuze, tendante au schisme et à la révolte des ouailles contre le pasteur, est très injurieuse à monseigneur l'évêque de Québec qui y est indignement traité, et très injustement rendu suspect, de pélagianisme, luthéranisme, calvinisme, jeansénisme, etc²⁰.

Or, un tel certificat d'orthodoxie délivré par la Sorbonne apparaît paradoxalement fort hétérodoxe. Comme l'a montré Jacques M. Grès-Gayer²¹, les théologiens de la Sorbonne de cette époque sont majoritairement réformistes, c'est-à-dire influencés par le gallicanisme et le jansénisme. Entre 1683 et 1705, 140 des 174 théologiens qu'il a étudiés (81 %) s'inscrivent dans cette tendance. Entre 1705 et 1714, ils seront 105 sur 114 (92 %). Loin d'être le temple de l'orthodoxie que l'on pourrait croire, la Sorbonne est alors un foyer du jansénisme²².

Si la censure cherche à montrer la conformité du *Rituel* avec l'orthodoxie, la Sorbonne donne cependant raison à Martin Bouvart sur deux points. Le premier concerne la possibilité pour un prêtre de célébrer la messe même en état de péché mortel :

Page 319 : « Les prestres qui se sentent coupables de quelque peché mortel, ne doivent jamais célébrer sans s'estre auparavant confessez. » Ce mot « jamais » est là directement contre la décision du saint Concile de Trente qui dans la session 13 ch. 7 ne les oblige à la confession avant que de célébrer [...]. Or s'il y a diocèse où cette permission du Concile doit avoir lieu, c'est dans le diocèse de Québec, où les missionnaires sont souvent des années entières sans avoir de prestre plus proche que de 100 ou 200 lieues (C, fol. 15, v^o et 16, v^o).

Devant l'autorité du concile de Trente, dont les décrets furent adoptés par le Parlement de Paris en 1615, la Sorbonne n'a d'autre choix que de proposer de corriger ce passage du *Rituel* : « On avoue que ce mot doit estre osté et qu'on doit ajouter ceux-cy : hors le cas de nécessité de célébrer lorsqu'il ne se trouve point de confesseur, car pour lors estant parfaitement contrit il peut célébrer, après quoy il sera obligé de se confesser au plus tost » (C, fol. 16, r^o). Et de fait, dans la seconde édition, M^{gr} de Saint-Vallier récriera le passage (**tableau 1**).

L'autre point concerne la posture des fidèles lors du *Kyrie Eleison* et du *Gloria in Excelsis*. La Sorbonne donne raison au jésuite en évoquant une erreur du typographe. Et de nouveau la seconde édition du *Rituel* prendra acte de cette recommandation en corrigeant le passage²³.

19. Voir, à son sujet, L. Campeau, « Bouvart, Martin (baptisé Samuel) ».

20. M. Bouvart, « Critique du P. Bouvart », fol. 3, r^o. Désormais, les références à ce document seront indiquées par le sigle C, suivi de la foliotation, et placées entre parenthèses dans le corps du texte. Les Jésuites étaient souvent prompts à accuser de jansénisme les adversaires de leur Compagnie pour mieux les discréditer.

21. J. M. Grès-Gayer, *D'un jansénisme à l'autre*. L'ensemble de l'étude mérite d'être lu attentivement. Pour la répartition des théologiens selon leur parti (ultramontain ou réformiste), voir p. 369.

22. Dans une lettre à Philippe Chalmette, l'abbé de Langeron écrit en 1708, à propos du parti janséniste : « Le parti est absolument le maître dans la Faculté de Paris, et même dans la maison de la Sorbonne. Dans l'une et dans l'autre, un homme qui se déclarerait hardiment pour la bonne cause serait sûrement refusé. Les gens bien intentionnés n'ont plus d'autre parti pour être admis que de cacher leurs sentiments » (cité par J. M. Grès-Gayer, *D'un jansénisme à l'autre*, p. 298).

23. C, fol. 20, v^o et fol. 21, r^o; R1, p. 322 et R2, p. 374.

1 ^{RE} ÉDITION	2 ^E ÉDITION
Les prêtres qui se sentent coupables de quelque péché mortel ne doivent jamais célébrer sans s'être auparavant confessés. [R1, p. 139]	Les prêtres qui se jugent coupables de quelque péché mortel ne doivent pas dire la messe, sans s'estre auparavant confessez, s'ils le peuvent faire. Que s'il ne se trouve point de confesseur, et qu'il y ait nécessité indispensable de célébrer, ils pourront le faire, après avoir formé un acte de contrition parfaite, et se confesseront ensuite le plutôt <i>[sic]</i> qu'ils pourront. [J.-B. de Saint-Vallier, <i>Rituel du diocèse de Québec</i> , 2 ^e édition, p. 370]*

* Désormais, les références à cette édition seront indiquées par le sigle R2, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

Tableau 1
Comparaison d'un passage sur la confession des prêtres dans la 1^{re} et la 2^e édition du *Rituel*

C'est sans surprise que l'on voit l'évêque de Québec se conformer aux recommandations de la Sorbonne dans les rares cas où elle approuve la critique de Bouvart. En revanche, il est beaucoup plus étonnant de constater que M^{gr} de Saint-Vallier a également entériné les modifications suggérées par le supérieur général des Jésuites, même lorsqu'elles étaient rejetées par la Faculté de théologie de Paris. C'est sans doute sous la menace de la bulle *Unigenitus* en 1713²⁴ et peut-être sous la pression du roi, qui avait fait raser l'abbaye de Port-Royal des Champs en 1711 et demandé la condamnation du jansénisme par le Saint-Siège, ou dans le but de lui plaire et d'obtenir son congé de la cour, que l'évêque de Québec fut contraint de remanier son *Rituel* à ce point.

Prenons deux exemples. À propos de la grâce, Bouvart relève l'emploi de l'adverbe « ordinairement » dans un passage, à ses yeux, révélateur du jansénisme de l'évêque : « Plus bas, il dit que Dieu donne “ordinairement” ses grâces actuelles aux personnes disposez *[sic]* à la réception d'un sacrement, il faut dire “toujours”, si l'on ne veut tomber dans l'erreur des jansénistes, en accordant cette grâce aux uns et la refusant aux autres » (C, fol. 4, v^o). Or, la Sorbonne réfute cette critique (C, fol. 5, r^o). Malgré tout, M^{gr} de Saint-Vallier supprimera l'adverbe dans sa seconde édition (**tableau 2**).

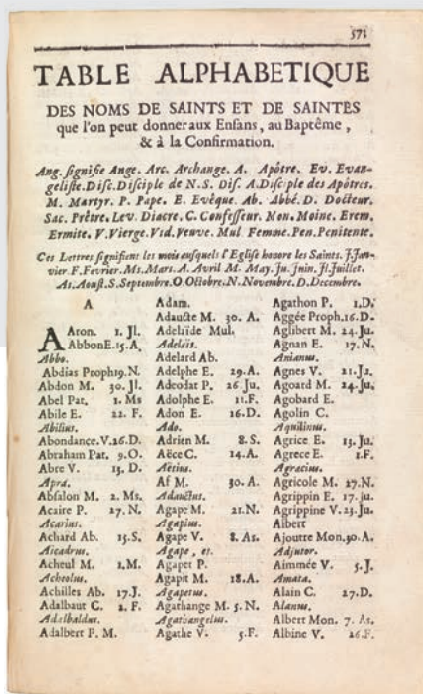
De la même façon, Bouvart critique l'obligation faite aux parrains et marraines d'être confirmés et l'obligation de donner un nom de saint à l'enfant à baptiser :

Il dit que l'Église commande qu'on donne un nom de s[ain]t ou de s[ain]te à chacun selon son sexe, on peut conseiller cette pratique, mais où en est le commandement ? Surquoy aussi est fondé l'ordre qu'il donne de ne point admettre pour parains des garçons de 14 ans et pour marennes des filles de 12, si les uns et les autres n'ont esté confirmez ? Car s'il n'y a point de leur faute ou de leurs parens, pourquoy leur faire l'affront de les refuser veu que dans le diocèse de Québec il y a plusieurs paroisses comme à l'Acadie et à Plaisance où il y a plus de 14 ans que le prélat n'y a paru ? (C, fol. 4, v^o)

1 ^{RE} ÉDITION	2 ^E ÉDITION
À ces bonnes dispositions surviennent les grâces actuelles, qui sont de deux sortes ; les pensées surnaturelles dans l'entendement, et les affections et les mouvemens pieux dans la volonté, que Dieu donne ordinairement à ceux qui reçoivent les sacremens avec les dispositions nécessaires, et qu'on peut dire pour lors être sacramentelles [...]. [R1, p. 4]	Les grâces actuelles, que les théologiens appellent sacramentelles, surviennent à ces bonnes dispositions. Ces grâces sont de deux sortes, les unes sont pensées surnaturelles, et les autres affections et mouvemens pieux dans la volonté, que Dieu donne à ceux qui reçoivent les sacremens avec les dispositions nécessaires, et qu'on appelle sacramentelles. [R2, p. 4]

Tableau 2
Comparaison d'un passage sur les grâces dans la 1^{re} et la 2^e édition du *Rituel*

24. Sur un plan théologique, la bulle pontificale *Unigenitus* visait à condamner non pas tant le jansénisme qu'un certain augustinisme, en particulier la pratique de la lecture allégorique des Pères de l'Église, comme l'a montré Hervé Savon. Cela étant, en France, sur un plan plus politique, cette bulle servit surtout à réprimer le jansénisme.



8. Liste des noms de saints de la première édition du *Rituel du diocèse de Québec* [...], p. 573. BAnQ, Collection patrimoniale [223 S155 ri BMRA].

La Sorbonne rejette les deux critiques en avançant que l’obligation du nom de saint se trouve dans d’autres rituels. Quant à l’obligation de confirmation, elle estime que c’est une loi « bonne et raisonnable » (C, fol. 5, r^o), mais qui peut souffrir quelques exceptions. Une fois de plus, M^{sr} de Saint-Vallier se rangera à l’avis de Martin Bouvart dans sa seconde édition, non seulement en modifiant les passages évoqués (**tableau 3**), mais aussi en supprimant la liste des noms de saints qui figurait à la fin de la première édition²⁵ (**ill. 8**).

Du rituel « parfait » au rituel « exact » : M^{sr} de Saint-Vallier, rigoriste ou janséniste ?

Les quelques exemples donnés jusqu’à maintenant suffisent à montrer l’ampleur des remaniements réalisés dans cette seconde édition. Nous nous limiterons ici à la préface, qui résume l’esprit ayant présidé à la refonte du *Rituel* en vue de la nouvelle édition.

Un certain nombre de retouches ont été motivées par des considérations de style, comme si l’évêque était attaché à donner une image moins austère et plus polie de lui-même que dans la première édition. Ainsi, dans le titre qui précise le destinataire visé par son *Rituel*, M^{sr} de Saint-Vallier avait d’abord écrit dans la première édition : « Aux Curez, Missionnaires et autres Prêtres séculiers ou réguliers, employez à la conduite des âmes de notre Diocèse » (R1, ãi, r^o). Or, la formulation apparaît maladroit, comme si les âmes en question étaient la propriété du diocèse. Pour remédier à cette maladresse, la seconde édition proposera : « Aux Curez, Missionnaires, et autres Prêtres Séculiers et Réguliers, employez dans notre Diocèse à la conduite des âmes » (R2, ãi, r^o).

C’est dans la description que l’évêque donne du *Rituel* qu’apparaît la différence la plus marquée entre les deux versions. Alors que la première édition n’hésite pas à qualifier ce *Rituel* de « parfait », la seconde édition, elle, se contente de dire qu’il est « exact », tout en mettant en avant sa conformité avec la « doctrine de l’Église » et en prenant soin de préciser qu’il s’agit de la compilation de nombreux autres rituels (**tableau 4**).

L’évêque cherche visiblement à se protéger d’accusations d’hétérodoxie en revendiquant la filiation avec les rituels néogallicans. De ce point de vue, son argumentation lui a été vraisemblablement inspirée par la censure de la Sorbonne qui met en avant cette parenté, sans toutefois jamais évoquer le rituel d’Alet (**ill. 6**) : « Le rituel de Québec est conforme en ce point aux autres rituels » (C, fol. 3, r^o) ; « Le rituel de Québec est conforme en ce point à tous les autres rituels » (C, fol. 5, r^o) ; « Le rituel de Québec s’explique comme tous les autres » (C, fol. 17, r^o), etc. Or, c’est assurément sur ce plan que s’accuse le plus nettement le jansénisme de M^{sr} de Saint-Vallier.

25. R1, p. 573-592. Il s’agit d’une liste en deux parties, comportant d’une part les noms de saints et d’autre part des noms qui n’ont pas été portés par des saints, mais que l’on peut néanmoins donner en les accompagnant d’un nom de saint. Martin Bouvart avait tourné en dérision la latinité de la forme génitive du prénom masculin « Annas », qui n’est pas « Annatis » (R1, p. 592) mais « Annæ » (C, fol. 21, v^o). Du reste, cette liste est sans doute moins contraignante qu’il n’y paraît et était peut-être destinée à faciliter la conversion des huguenots en leur permettant de conserver leur prénom (souvent tiré de l’Ancien Testament), à condition d’y adjoindre un second prénom de saint du Nouveau Testament. Contrairement à une légende tenace, les protestants ont été présents tout au long du Régime français. Avec la révocation de l’édit de Nantes en 1685, les évêques furent chargés de leur conversion. Voir, à ce propos, M.-A. Bédard, *Les protestants en Nouvelle-France*.

1 ^{RE} ÉDITION	2 ^E ÉDITION
Nous jugeons aussi nécessaire de régler dans ce diocèse, que [...] les enfans qui n'ont point encore atteint l'âge de puberté, sçavoir quatorze ans pour les garçons, et douze ans pour les filles, qui n'auront point reçu le sacrement de confirmation, ne doivent point être admis pour être parains et marraines. (R1, p. 23-24)	Nous jugeons nécessaire pour le bien de notre diocèse, que [...] ne soient point admis à cette fonction [...] les enfans qui n'auront point encore atteint l'âge de puberté, sçavoir quatorze ans pour les garçons, et douze ans pour les filles, ou qui par leur faute n'auraient pas reçu le sacrement de confirmation. (R2, p. 25-26)
L'Église défend aux curez de permettre qu'on donne des noms profanes ou ridicules à l'enfant, comme d'Apollon, de Diane, etc. Mais elle commande qu'on lui donne le nom d'un saint ou d'une sainte, selon son sexe, afin qu'il en puisse imiter les vertus et ressentir les effets de sa protection auprès de Dieu [...]. (R1, p. 24-25)	L'Église défendant aux pasteurs de laisser donner aux enfans des noms profanes ou ridicules, comme ceux d'Apollon, de Diane, et désirant qu'on en donne de ceux des saints ou des saintes, selon leur sexe, pour les engager à imiter leurs vertus, et les porter à demander leur protection auprès de Dieu [...]. (R2, p. 27)

Tableau 3
Comparaison de deux passages sur les parrains et les marraines ainsi que sur les noms donnés au baptême dans la 1^{re} et la 2^e édition du *Rituel*

1 ^{RE} ÉDITION	2 ^E ÉDITION
Nous vous présentons le Rituel que vous attendez il y a long-temps, et que nous avons fait espérer dans plusieurs de nos synodes. Nous n'avons rien négligé pour tâcher de le rendre parfait. C'est ce qui nous a obligé de nous appliquer avec soin à l'écriture et à la tradition, pour tirer de ces sources les règles propres pour vous conduire dans les différentes fonctions de votre ministère. Nous avons même examiné ce qui a paru de plus achevé en nos jours sur ces sortes d'ouvrages : et si nous ne devons pas nous flatter de l'avoir mis en un point qu'il n'y ait rien à y ajouter, au moins nous pouvons nous assurer que nous y avons recueilli tout ce que nous avons trouvé de meilleur et de plus propre pour la conduite des peuples que Dieu nous a confié. (R1, ai, r ^e et v ^e)	Nous vous présentons, nos tres chers frères, le Rituel que vous attendez il y a long-temps, et que nous vous avons promis dans plusieurs de nos synodes. Nous n'avons rien négligé pour tâcher de le rendre exact, et tel que vous pouviez le désirer. Les règles de conduite, que nous y avons mises, sont tirées de l'Écriture sainte et de la tradition. Nous les avons crues les plus propres pour vous conduire sûrement dans les différentes fonctions de votre ministère. Si nous n'avons pas mis cet ouvrage au point que nous l'aurions souhaité, au moins nous avons la consolation de vous y présenter la doctrine de l'Église, et d'y avoir recueilli tout ce que nous avons trouvé de meilleur dans tous les Rituels, qui ont paru jusqu'icy les plus achevez. (R2, ai, r ^e et v ^e)

Tableau 4
Comparaison des propos de M^{re} de Saint-Vallier sur le *Rituel* dans la 1^{re} et la 2^e édition

Avant d'aller plus avant, il faut proposer une définition de cette notion complexe. À ce titre, on pourra regretter que, contrairement à Jean-Louis Quantin dans son livre publié en 2001, Guy Plante n'ait pas mieux défini le rigorisme, auquel il voulait rattacher M^{re} de Saint-Vallier. À le lire, on a l'impression que le rigorisme est une sorte de mantra visant à transmuier en orthodoxie la forte imprégnation janséniste du deuxième évêque de Québec et à conforter la légende dorée d'un Régime français exempt de toute hérésie²⁶. En réalité, il n'existe pas un corps de doctrine unique qui constituerait le jansénisme, à telle enseigne qu'il faut sans doute, à l'instar de Françoise Hildesheimer, parler de « jansénismes » au pluriel. À propos de cette notion complexe à distinguer de l'augustinisme, le *Dictionnaire critique de théologie* donne une définition très intéressante en proposant deux sens :

*Au sens strict, le jansénisme est une hérésie délimitée par plusieurs condamnations du magistère posttridentin ; au sens plus large, on désigne ainsi un mouvement interne du catholicisme qui nie la nécessité de ces condamnations et limite leur portée, et qui cherche surtout à présenter du christianisme une image plus fidèle à ses origines et à ses objectifs*²⁷.

Si M^{re} de Saint-Vallier est janséniste, ce n'est assurément pas au sens restreint, puisque lui-même ou ses ouvrages n'ont jamais fait l'objet d'une condamnation. En revanche, on peut affirmer qu'il était janséniste dans le sens plus large, pour de multiples raisons, dont la plus évidente est qu'il n'a jamais accepté la condamnation du rituel d'Alet par Clément IX, au point de s'inspirer de ce rituel condamné notamment sur la question controversée de la pénitence et de l'absolution différée ou refusée. Or, Émile Poulat, dans son compte rendu du livre de Guy Plante, écrit avec raison :

26. Dans un ouvrage publié, il est vrai, par les presses de l'Université pontificale grégorienne, Lucien Campeau (« Le jansénisme en Nouvelle-France ») reprend cette thèse, favorable à son propre ordre religieux et héritée des travaux d'Auguste-Honoré Gosselin au XIX^e siècle, sans toutefois la démontrer. Malgré son ton polémique, l'étude de Guy Lafleche et Serge Trudel, *Un janséniste en Nouvelle-France*, montre que Valentin Leroux, supérieur des Récollets de 1677 à 1683, était fortement influencé par le jansénisme.

27. J. M. Grès-Gayer, « Jansénisme », p. 708. On pourrait aussi retenir les six critères définis par l'auteur : 1) un christianisme austère et exigeant, 2) la demande insistante d'une pratique « en vérité » sacramentelle, 3) une ecclésiologie de participation, 4) un individualisme, 5) un rationalisme, 6) une théologie politique. La pensée de M^{re} de Saint-Vallier répond à au moins quatre de ces six critères.

[...] pour rédiger son Rituel de 1703, Saint-Vallier n'avait pas hésité à emprunter beaucoup au Rituel d'Alet (1667) de Pavillon, condamné en 1668. Preuve qu'il ne suffit pas d'établir l'orthodoxie d'un homme – sincère et indubitable en l'occurrence – pour saisir les replis de sa pensée et la manière dont se forment, se confondent et se distinguent les courants de pensée d'une époque [...]»²⁸.

La question peut paraître aujourd'hui anodine, mais elle ne l'était certes pas sous le règne de Louis XIV, si l'on en juge par la véhémence avec laquelle Dom Guéranger, le plus grand historien de la liturgie catholique, condamne l'hérésie du rituel d'Alet (ill. 6) :

Ceux qui savent l'histoire et la tactique du jansénisme, connaissent l'art avec lequel ses adeptes étaient parvenus à recouvrir leurs dogmes monstrueux du vernis menteur d'une morale plus sévère que celle de l'Eglise, dont ils proclamaient le relâchement. Ils voulaient, disaient-ils, ramener les institutions des premiers siècles, qui seuls avaient connu la vraie doctrine. Sans nier encore la vertu des sacrements, ils venaient à bout de les anéantir quant à l'usage, en enseignant que l'Eucharistie est la récompense d'une piété avancée et non d'une vertu commençante; que les confessions fréquentes nuisent d'ordinaire plus qu'elles ne servent; que l'absolution ne doit régulièrement être donnée qu'après l'accomplissement de la pénitence [...]. Quant aux effets que produisit sur les catholiques de France ce rigorisme [...], on peut dire qu'il porta un coup funeste aux mœurs chrétiennes, en rendant plus rare l'usage des sacrements devenus, pour ainsi dire, inabordables. [...] Or les maximes que nous venons de citer se trouvaient professées et appliquées dans cent endroits du rituel d'Alet : quoiqu'on eût cherché avec un soin extrême à ne pas employer des termes trop forts, pour ne pas donner d'ombrage au Siège apostolique, qui déjà avait foudroyé le livre De la fréquente communion du docteur Arnauld [...]. Clément IX, dès l'apparition du rituel d'Alet, signala son zèle apostolique par une condamnation solennelle de ce livre pernicieux [...] : « [...] Comme donc, ainsi que nous l'avons appris, il a paru l'année dernière, à Paris, un livre publié en langue française, sous ce titre : Rituel romain du pape Paul V, à l'usage du diocèse d'Alet [...]; dans lequel sont contenues non seulement plusieurs choses contraires au rituel romain [...], mais encore certaines doctrines et propositions fausses, singulières, périlleuses dans la pratique, erronées, opposées et répugnantes à la coutume reçue communément dans l'Eglise et aux constitutions ecclésiastiques; [...] Nous condamnons par la teneur des présentes, le livre français intitulé Rituel; nous le réprouvons et interdisons, voulons qu'il soit tenu pour condamné, réprouvé et interdit, et défendons sous peine d'excommunication [...] encourue par le seul fait, la lecture, la rétention et l'usage d'icelui, à tous et chacun des fidèles [...] »²⁹.



9. Antoine Arnauld, *De la fréquente communion ou les sentimens des peres, des papes, et des conciles* [...], 7^e édition, Paris, Pierre le Petit, 1656, 848 p. BAnQ, Collection patrimoniale (247.3 Ar61f RES).

Il y aurait beaucoup à commenter dans cette citation, à commencer par le fait que, pour l'auteur, le rigorisme n'est pas la marque de la contre-réforme catholique, mais bien l'apanage du jansénisme. Par ailleurs, on a vu à quel point, dans la description de son diocèse en 1688, M^{sr} de Saint-Vallier partageait ce désir « jansénisant³⁰ » de retour à l'Eglise primitive, au point de voir dans les fidèles et le clergé de la Nouvelle-France des « chrétiens des premiers siècles ». Quant à la pratique de la pénitence et de l'eucharistie « en vérité », il faut citer la seconde des deux conclusions de Martin Bouvart : « quoy que dans la spéculation et en parlant en général il [M^{sr} de Saint-Vallier] autorise la confession fréquente et la fréquente communion, il les oste en effet par les difficultez qu'il y met dans la pratique » (C, fol. 22, v^o). Déjà en 1694, un autre jésuite, Claude Chauchetière, écrivait à son frère que M^{sr} de Saint-Vallier voulait « qu'on refuse la communion sans aucune raison, si ce n'est que les communions sont trop fréquentes en Canada³¹ ». C'est dire si les deux éditions du *Rituel du diocèse de Québec* mériteraient d'être étudiées en détail, à la lumière notamment d'un des traités fondateurs du jansénisme français, *De la fréquente communion* (1643) d'Antoine Arnauld (ill. 9).

28. É. Poulat, « Le rigorisme au xviii^e siècle – M^{sr} de Saint Vallier et le sacrement de pénitence », p. 266.

29. P. Guéranger, *Institutions liturgiques*, vol. II, p. 17-19.

30. Cela dit, une telle volonté de retour à l'Eglise primitive n'est pas à elle seule un critère de jansénisme, puisqu'on la retrouve par exemple dans le Petit Concile, hostile au jansénisme, de Bossuet, étudié par Fabrice Preyat.

31. Cité par G. Plante, *Le rigorisme au xviii^e siècle*, p. 152.

Si l'on peut légitimement débattre de la frontière ténue qui sépare le rigorisme orthodoxe du jansénisme au sens large de mouvement interne au catholicisme qui refuse les condamnations des auteurs et des écrits jansénistes, M^{sr} de Saint-Vallier, en reprenant le rituel d'Alet condamné par Clément IX, a très certainement franchi cette limite intangible. Cela étant, il était loin d'être le seul, en France, à cette époque, à participer de ce jansénisme au sens large, et la meilleure preuve en est que la majorité des théologiens de la Sorbonne partageait ses idées. Il reste que la première édition du *Rituel du diocèse de Québec*, non seulement par sa rareté mais aussi par l'éclairage particulier qu'elle jette sur la tentation janséniste de M^{sr} de Saint-Vallier, constitue un document du premier intérêt, au même titre que le *Rituel romain du pape Paul V, à l'usage du diocèse d'Alet* dans l'édition originale de 1667.

Sources

FONDS D'ARCHIVES ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BañQ

Archives

ROUILLARD, Ambroise, [Acte de sépulture de Toussaint Cartier], Rimouski, 30 janvier 1767. Centre d'archives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, fonds Cour supérieure. District judiciaire de Rimouski. État civil (CE101, S6).

Imprimés

ARNAULD, Antoine, *De la fréquente communion ou les sentiments des pères, des papes, et des conciles* [...], 7^e édition, Paris, Pierre le Petit, 1656, 848 p. (247.3 Ar61f RES)

SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de, *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France, par M. l'évêque de Québec*, réimprimé d'après l'édition parisienne de 1688, Québec, Augustin Côté, 1856, ix-102 p. (266.271 S155e 1856 et 277.1 S155esc 1856). Num.

SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de, *Rituel du diocèse de Québec, publié par l'ordre de Monseigneur l'évêque de Québec*, 2^e édition, Paris, Simon Langlois, 1703 [vers 1713], 8 p.-671 p.-2 p. (RES/AE/18 ex. 1, RES/AE/18 ex. 2, RES/AE/18 ex. 3 et 223 S155ri2 1703 BMRA)

SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de, *Rituel du diocèse de Québec, publié par l'ordre de Monseigneur de Saint-Valier, évêque de Québec*, 1^{re} édition, suivi de *Statuts, ordonnances et lettres pastorales de Monseigneur de Saint-Valier évêque de Québec pour le règlement de son diocèse*, Paris, Simon Langlois, 1703, 8 p.-604 p.-5 p. et 146 p.-4 p. (RES/AE/17 et 223 S155ri 1703 BMRA)

SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de, *Catéchisme du diocèse de Québec par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Jean de La Croix de Saint Valier, évêque de Québec*, Paris, Urbain Coustelier, 1702, 10 p.-522 p.-15 p. (RES/AF/36 et 260.11 E31ca 1702 BMRA)

SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de, *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France, par M. l'évêque de Québec*, Paris, Robert Pepie, 1688, 267 p. (RES/AE/15, RES/AE/15 Ex. 2, 277.1 S155es D 1688 BMRA et 277.1 S155es3 1688 BMRA). Centre d'archives de Québec (BX 1420 S155 1688 L. Rares)

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

Archives

BOUVART, Martin et autres, « Critique du p. Bouvart, religieux de la Compagnie de Jésus, sur le rituel et le catéchisme de monseigneur l'évêque de Québec et la censure de ladite Critique faite par les docteurs de Sorbonne », 1704, 26 f. Centre de référence de l'Amérique française, Archives du Séminaire de Québec, fonds Polygraphie (2, 68).

Imprimés

BÉDARD, Marc-André, *Les protestants en Nouvelle-France*, Québec, Société historique de Québec, 1978, 141 p.

BOILY, Benoît, « Le premier *Catéchisme du diocèse de Québec* (1702) », dans Raymond Brodeur et Jean-Paul Rouleau (dir.), *Une inconnue de l'histoire de la culture – La production des catéchismes en Amérique française*, Québec, Éditions Anne Sigier, 1986, p. 123-140.

CAMPEAU, Lucien, « Bouvart, Martin (baptisé Samuel) », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, vol. II, 1969, p. 98-99.

CAMPEAU, Lucien, « Le jansénisme en Nouvelle-France », dans *Nuove ricerche storiche sul giansenismo*, Rome, Pontificia Università Gregoriana, 1954, p. 305-310.

GAGNON, Philéas, *Essai de bibliographie canadienne*, Québec, imprimé pour l'auteur par Augustin Côté, 1895, vol. I, x-711 p.

GOSSELIN, Amédée, « Le Rituel de M^{sr} de Saint-Vallier », *Mémoires de la Société royale du Canada*, vol. VIII, 1914, p. 245-258.

GOSSELIN, Auguste-Honoré, *L'Église du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête – M^{sr} de Saint-Vallier*, Québec, Typographie Laflamme et Proulx, vol. I, 1911, viii-503 p.

GOSSELIN, Auguste-Honoré, *M^{sr} de Saint-Vallier et son temps*, Évreux, Imprimerie de l'Eure, 1898, 159 p.

GRES-GAYER, Jacques M., *D'un jansénisme à l'autre – Chroniques de Sorbonne, 1696-1713*, Paris, Nolin, 2007, 573 p.

GRES-GAYER, Jacques M., « Jansénisme », dans Jean-Yves Lacoste (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 708-710.

GUÉRANGER, Prosper, *Institutions liturgiques*, 2^e édition, Paris / Bruxelles, Société générale de librairie catholique Victor Palmé, 1878-1885, 4 vol.

HILDESHEIMER, Françoise, *Le jansénisme en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Publisud, 1992, 220 p.

HUBERT, Ollivier, *Sur la terre comme au ciel – La gestion des rites par l'Église catholique du Québec, fin XVII^e-mi-XIX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, xviii-341 p.

LAFLÈCHE, Guy et Serge TRUDEL, *Un janséniste en Nouvelle-France*, Laval, Singulier, 2003, 317 p.

PAVILLON, Nicolas, *Rituel romain du pape Paul V, à l'usage du diocèse d'Alet*, Paris, Charles Savreux, 1667, xii-479 p.-318 p.

PLANTE, Guy, *Le rigorisme au XVII^e siècle – M^{sr} de Saint-Vallier et le sacrement de pénitence, 1685-1727*, Gembloux, J. Duculot, 1971, 189 p.

PLANTE, Guy, « M^{sr} de Saint-Vallier et la dévotion à sainte Anne », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 24, n^o 3, 1970, p. 406-408.

POULAT, Émile, « Le rigorisme au XVII^e siècle – M^{sr} de Saint-Vallier et le sacrement de pénitence », compte rendu, *Archives des sciences sociales des religions*, vol. 41, n^o 1, 1976, p. 265-266.

PREYAT, Fabrice, *Le Petit Concile de Bossuet et la christianisation des mœurs et des pratiques littéraires sous Louis XIV*, Berlin, Lit Verlag, 2007, 570 p.

QUANTIN, Jean-Louis, *Le rigorisme chrétien*, Paris, Éditions du Cerf, 2001, 161 p.

RAMBAUD, Alfred, « La Croix de Chevrères de Saint-Vallier, Jean-Baptiste de », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, vol. II, 1969, p. 342-349.

SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de, *Catéchisme du diocèse de Québec*, fac-similé de l'édition de 1702, présentation, notes explicatives et commentaires par Fernand Porter, Montréal, Éditions Franciscaines, 1958, xvii-555 p.

SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de, *Rituel du diocèse de Québec, publié par l'ordre de Monseigneur l'évêque de Québec*, 2^e édition, Paris, Simon Langlois, 1703 [vers 1713], 10 p.-671 p.-2 p. (UQAR, Centre Joseph-Charles Taché, coll. du Grand Séminaire de Rimouski)

SAVON, Hervé, « Le figurisme et la "Tradition des Pères" », dans Jean Robert Armogathe (dir.), *Le Grand Siècle et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1989, p. 757-785.